Courrier Pour le prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

Suite à la mise en place du logiciel GALOIS et des prélèvements automatiques, nous vous informons du calendrier des futures facturations garderie et restauration scolaire avec les dates de prélèvements automatiques suivantes :

- Facturation de Janvier prélèvement le 10/03
- Facturation de Février prélèvement le 10/04
- Facturation de Mars prélèvement le 10/05
- Facturation d'Avril prélèvement le 10/06
- Facturation de Mai prélèvement le 10/07
- Facturation de Juin/Juillet prélèvement le 10/08

Aucune facturation ne pouvant être inférieur à 15€, un avis de paiement sera adressé lorsque ce seuil sera atteint.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à transmettre à nos services les demandes de prélèvements automatiques.

Merci

Cordialement,

Le Maire,

Jean-Claude RAYMOND